

# GROBID-DICTIONARIES

MOHAMED KHEMAKHEM  
MOHAMED.KHEMAKHEM@INRIA.FR

# Context

---

- Started in June 2016
- Intersection:
  - PARTHENOS, Nénufar, BASNUM, DISCO, Paris-Time Machine, DISCO, ELEXIS..
  - TEI-Lex 0, ISO-24613 (LMF)
- PhD Thesis
  - Standard-based Lexical Models for Automatically Structured Dictionaries

# Need: Scale-up Parsing Digital Dictionaries

- Digitisation
  - Digitally Born
  - Digitised
- Content
  - Lexical
  - Encyclopedic
- Time
  - Modern
  - Legacy (retro-digitised)

The collage features a dictionary page on the left with a red letter 'A' highlighting a section. In the center is a newspaper clipping titled 'GEOGRAPHIE' with a photograph of a city street and buildings, including one labeled 'HOTEL MONTMARTRE'. On the right, there is a photograph of a city street with a building labeled 'HOTEL MONTMARTRE'.

# Dictionary Parsing: Landscape

---

- Domination of rule based methods
  - Ad-hoc
  - Hard/Impossible to scale up
  
- Just 2 previous works used machine learning
  - Crist, S. (2011)
  - Bago, P. and Ljubešić, N. (2015)

GeneRation Of Bibliographic Data = GROBID



# GROBID: GeneRation Of Bibliographic Data

---

- Java library for parsing and extracting bibliographic information (mainly PDF)
- Cascading supervised machine learning
  - Sequence Labelling: Conditional Random Fields (CRF)
- TEI-compliant output
- Users: Research Gate, HAL, Mendeley, CERN,...

# GROBID-Family

GeneRation Of Bibliographic Data = GROBID





# Dictionary Segmentation Level

## CON

Eugène IV à Ferrare en 1438-1439, puis à Florence de 1459 à 1462, de Laurent (1452-1517), de Trente (1545-1563) (où fut décidée son réforme générale de l'Église catholique en face de la Réforme protestante), de Vatican I (1870) (où fut défini le dogme de l'Immaculée Conception), de Vatican II (1962-1965) (où fut définie l'attitude de l'Église romaine à l'égard du monde moderne).

**conciliable** adj. Qui peut se concilier avec une autre chose.

**conciabulabul** [kɔ̃siabulabul] n. m. (lat. *conciabulabulum*). Réunion secrète de personnes soupçonnées de mauvais desseins : *tenir des conciabulabul*. Entretien plus ou moins secret et suspect.

**conciabulabul** adj. Relatif à un concile : *décret conciabulabul*.

**conciabulabul** e adj. Porté à la conciliation : *conciabulabul conciliabul*. Progre à concilier des paroles conciliabul.

**conciabulabul** trice n. Personne qui concilie, sime à concilier.

**conciabulabul** n. f. Action de concilier : résultat de cette action. | Accord de deux personnes en litige, réalisé par un juge.

**conciabulabul** adj. Propre à concilier : *meures conciabulabul*.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] v. t. (lat. *conciare*). Mettre d'accord ; concilier des adversaires.

— Se **conciabulabul** v. pr. Acquiescer, s'entier : se **conciabulabul** l'estime d'autrui.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] e [siabul] adj. (lat. *conciabulabul*, tranché). Qui exprime beaucoup de choses en peu de mots. (Syn. : bref, court, net, précis, succinct).

**conciabulabul** n. f. Qualité de ce qui est concis.

**conciabulabul** esse n. Qui est au même pays, de la même ville.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] n. m. (lat. *conciabulabul*). Assemblée de cardinaux pour élire un pape.

**conciabulabul** e adj. Qui procède à l'extérie au concile avec un cardinal, pour le servir.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] v. t. (lat. *conciabulabul*). Avenir : *argument conciliabul*.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] v. t. (lat. *conciabulabul*). [com]. 421. Achever, terminer : *conciabulabul une affaire*. Triser une conversation : *conciabulabul une chose d'une autre*. — V. Donner son avis, ses conclusions ; se promettre : *on s'est conciliabulabul à conclure*. Être proche des témoignages conclure contre lui.

**conciabulabul** n. f. (lat. *conciabulabul*). Arrangement défini : *conclusion d'un traité* | Fin, résultat final : *la conclusion d'un procès*. Conséquence d'un argument : *la conclusion d'un syllogisme ne doit pas passer la conclusion*. — P. Prétention respectives de chacune des parties dans un procès | Écrit expojant ces prétentions. | Réquisition du ministre public. — En conclusion loc. adv. En conséquence, pour conclusion.

**conciabulabul** v. t. Fam. Elaborer avec soin : *conciabulabul une lettre de réclamation*.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] n. m. (anc. provenç. *conciabulabul*). Plante primitive de la famille des cucurbitacées, cultivée pour ses fruits allongés que l'on consomme comme légumes ou en salade. | Ce fruit.

**conciabulabul**amment adv. De façon conciliabulabul.

**conciabulabul** [kɔ̃siabulabul] n. f. Coexistence, simultanéité de deux ou plusieurs faits.

**conciabulabul** e adj. (lat. *conciabulabul*). Qui accompagne, qui se produit en même temps : *des faits conciliabulabul*. ■ *Exposition conciliabulabul*, variations simultanées et proportionnelles de certains phénomènes.

**conciabulabul** n. f. Conformité, accord : *conciabulabul de témoignages*. | *Gré*. Disposition parallèle des couches sédimentaires. ■ *Conciabulabul de phases* (Phys.), état de plusieurs vibrations sinusoïdales de même nature et de même période, dont la différence de phases est nulle. *Conciabulabul des tempérgies* de syntaxe d'après lesquelles le temps du verbe d'une subordonnée varie selon celui du verbe de la principale.

**conciabulabul** e adj. Qui s'accorde : *émouvements conciliabulabul*.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] n. m. (lat. *conciabulabul*). Traitée entre le pape et un gouvernement sur les affaires religieuses.

**conciabulabul** e adj. Accordé entre le commerçant qui, ayant déposé son bilan, a été admis par le tribunal de commerce au règlement judiciaire et ses créanciers.

Les **conciabulabul** concordats sont le concordat de Worms (1122), entre Caliste II et Henri V. Le concordat de 1516, entre Léon X et François I<sup>er</sup>. Le concordat entre Bonaparte et Pie VII (1801) le 16 juillet 1801, a réglé les rapports de la France avec le Saint-Siège, et est toujours en vigueur jusqu'à la loi du 9 décembre 1905. Au XIX<sup>e</sup> s. et au XX<sup>e</sup> s., de nombreux concordats furent signés par les papes.

**conciabulabul** e adj. Relatif à un concordat : *loi conciliabulabul*. *Dr.* Se dit du commerçant qui a obtenu un concordat.

**conciabulabul** n. f. (lat. *conciabulabul*). Accord des sentiments et des volontés : *rétabli la conciliabulabul entre citoyens*.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] v. i. (lat. *conciabulabul*). Avoir des rapports de similitude, de correspondance : *dates qui conciliabulabul*.

**conciabulabul** e adj. Qui converge vers un même point, un même but : *droites conciliabulabul*.

**conciabulabul** [a] v. t. ind. (lat. *conciabulabul*) [com]. 211. Tendre au même but, aider à : *conciabulabul un succès d'une affaire*. — V. i. Être en concurrence, en compétition : *conciabulabul pour un prix*.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] n. m. (lat. *conciabulabul*). Concurrence, conjuncture : *conciabulabul de circonstances*. | Action de compter, d'aider : *conciabulabul un concurrent*. | Action d'être en concurrence avec d'autres, pour prétendre à quelque chose ; exhorter : *se présenter à un conciliabulabul*. | Lutte sportive : *conciabulabul hipique*. ■ *Conciabulabul général*, concours annuel entre les premiers élèves des classes supérieures des lycées, collèges et écoles normales.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] e [siabul] adj. (lat. *conciabulabul*). Épis, condense : *huile conciliabulabul* (huile). Qui exprime quelque chose de précis, de positif : *obtenir des avantages conciliabulabul*. | Qui le fait des idées précises des esprits *conciabulabul*. | *Gramm.* Se dit d'un terme qui désigne, en un mot, un objet pouvant être perçu par les sens. ■ *Musique conciliabulabul*. Technique de composition qui utilise les bruits produits par divers objets sonores enregistrés sur bande magnétique et susceptibles de transformation.

**conciabulabul** n. m. Qualité de ce qui est concret.

**conciabulabul** e adj. De façon concrète, solide.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] n. f. (de *conciabulabul*). Action de réparer : *la conciliabulabul de l'histoire*. | Réunion de parties en un corps solide : *la conciliabulabul de l'Asiatique solide dans les tissus vivants : conciliabulabul de l'air*.

**conciabulabul** v. t. Rendre concret ce qui est abstrait : *conciabulabul une idée, un avantage*.

**conciabulabul** e adj. (lat. *conciabulabul*). Relatif au concubinage. — N. Personne qui vit en concubinage.

**conciabulabul** [kɔ̃siabulabul] n. m. Etat d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés. (On dit aussi union libre).

**conciabulabul** n. f. (du lat. *conciabulabul*, désireux) Penchant à avoir des liaisons restreintes, particulièrement des liaisons sensuelles.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] e [-at] adj. Qui a été adonné par le tribunal de commerce au règlement judiciaire et ses créanciers.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] e adj. Par concurrence. | Par un concours mutuel, de concert avec : *conciabulabul avec quelqu'un*.

**conciabulabul** n. f. Rivalité entre plusieurs personnes qui visent un même but : *entrer en concurrence avec quelqu'un*. | Rivalité d'intérêts entre commerçants ou industriels qui tentent d'attirer à eux la clientèle par les meilleures conditions de prix, de qualité, etc. ■ *Régime de libre concurrence*, système économique qui ne comporte aucune intervention de l'État en vue de limiter la liberté de l'industrie et de commerce, et qui considère les coalitions de producteurs comme des délits. — Jusque à *conciabulabul* de loc. prép. Jusqu'à la somme de.

**conciabulabul** v. t. (com). 13. Faire concurrence à.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] e [-at] adj. et n. Qui tend au même but : *une action conciliabulabul*. | Personne qui participe à un concours, à une compétition : *les conciliabulabul ont pris le départ de la course*. | Celui qui exerce la même profession commerciale qu'un autre.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] e [siabul] adj. Ou lous la concurrence.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] n. f. (lat. *conciabulabul*, secusso). Exaction commise par un trésorier public ou l'administration communale l'exercice d'une fonction publique, particulièrement dans le maniement des deniers publics.

**conciabulabul** e adj. et n. Coupable de concussion.

**conciabulabul** e adj. Qui mérite d'être condamné : *acte conciliabulabul*.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] n. f. (lat. *conciabulabul*). Déclaration devant les préteurs de son adversaire. | Décision d'une juridiction prononçant une condamnation d'un crime, d'un délit ou d'une contravention. (En matière de crimes, on a substitué l'usage de l'accusé, et la cour prononce la condamnation. La technique de composition qui utilise les bruits produits par divers objets sonores enregistrés sur bande magnétique et susceptibles de transformation.)

**conciabulabul** e adj. Qui porte condamnation.

**conciabulabul** e n. Personne qui a subi une condamnation. — Adj. Qui ne peut échapper à un sort prévu : *malade conciliabulabul*.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] v. t. (lat. *conciabulabul*). Prononcer un jugement de plaideur ou un inculpé : *condamner un criminel*. | Astreindre à l'accomplissement d'une obligation : *à l'immobilité*, à l'indépassibilité, à l'indépassibilité, à l'indépassibilité, à l'indépassibilité. | Déclarer perdu, incurable : *les médecins l'ont condamné*. | Barreter, courir : *condamner une porte*.

**conciabulabul** e adj. Qui peut être condensé, réduit à un moindre volume.

**conciabulabul** n. m. Appareil servant à emmagasiner une charge électrique : *une batterie de Leyde est un condensateur électrique*. | Lentille servant à éclairer un objet : *une lampe à incandescence est un condensateur*.

**conciabulabul** n. f. Action de condenser ou effet qui en résulte : *liquéfaction d'un gaz*. | Soudure de plusieurs métaux chimiques, avec élimination d'eau.

**conciabulabul** n. m. Résumé d'une œuvre littéraire.

**conciabulabul** [kɔ̃siabul] v. t. (lat. *conciabulabul*, rendre épais). Rendre plus dense, réduire à un moindre volume. | Qualifier un gaz par refroidissement ou compression : *le froid condense la vapeur d'eau*. | *Fig.* Exprimer d'une manière concise, en peu de mots.

# Dictionary Body Segmentation Level

## CON

Enguine IV à Ferrate en 1438-1439, puis à Florence de 1439 à 1442, à La Rochelle (1517-1518), de Tienne (1543-1563) [ou fut décidée la réforme générale de l'Église catholique en face de la Réforme protestante], de Vailly (1700) [ou fut défini le dogme de l'innocence pontificale], de Valence II (1862-1865) [ou fut définie l'attitude de l'Église romaine à l'égard du monde moderne].

**conciliabule** [kɔ̃siljabyl] n. m. (lat. conciliabulum). Réunion secrète de personnes soupçonnées de mauvais desseins : *tenir des conciliabules*. | Entrées plus ou moins secrètes et suspectes.

**conciliabile** adj. Relatif à un concile : *décider conciliabile*.

**conciliant** e adj. Proprié à la conciliation de deux parties conciliantes.

**conciliateur, trice** n. Personne qui concilie, aide à concilier.

**conciliation** n. f. Action de concilier ; résultat de cette action. | Accord de deux personnes en litige, réglé par un juge.

**conciliatoire** adj. Proprié à concilier : *measures conciliatoires*.

**concilier** [kɔ̃silje] v. l. (lat. conciliare). Mettre d'accord : *concilier des adversaires*.

— **Se concilier** v. pr. Acquiescer, s'attirer : *se concilier l'estime d'autrui*.

**concia** [kɔ̃si] n. [2] adj. (lat. concia). Tranche, qui exprime beaucoup de choses en peu de mots. (Syn. : bref, court, dense, bref, succinct).

**concia** n. f. Qualité de ce qui est concis.

**conciaport** **conci** n. Qui est du même pays, de la même ville.

**conciave** [kɔ̃siav] n. m. (lat. conciliare). Assemblée de cardinaux pour élire un pape.

**conciaviste** n. m. Personne qui s'entend au concile avec un cardinal, pour le servir.

**conciant** e adj. Qui prouve bien ce qu'on a avancé : *argumente conciants*.

**conciare** [kɔ̃siare] v. t. (lat. conciliare) [com. 42]. Acheter, terminer : *conciare une affaire*. | Tirer une conséquence : *conciare une chose d'une autre*. | Donner son avis, ses conclusions, se prononcer : *un discours qu'il ne faut pas concier*. | Être proclamer : *les témoignages concients contre lui*.

**conciation** n. f. (lat. conciliatio). Arrangement définitif : *conciation d'un traité*. | Fin d'un débat : *la conciation d'un discours*. | Conciation d'un argument : la *conciation d'un syllogisme ne doit pas dépasser les premières*. | — Pl. Prétentions respectives de chacune des parties dans un procès. | Écrit espérant ces prétentions. | Réquisition du ministère public. | — En *conciation* loc. adv. En *conciation*.

**conciere** v. l. Fam. Elaborer avec soin : *conciere une lettre de réclamation*.

**conciembre** [kɔ̃siɑ̃br] n. m. (anc. provenç. concimbr). Plante appartenant à la famille des cucurbitacées, cultivée pour ses fruits allongés que l'on consomme comme légumes ou en salade. | Ce fruit.

**conciement** adv. De façon conciliante.

**conciences** [kɔ̃siɑ̃s] n. f. Coexistance, simultanéité de deux ou de plusieurs faits.

**conciement** e adj. (lat. concomitant). Qui accompagne, qui se produit en même temps : *des faits concomitants*. | Partitions concomitantes, variations simultanées et proportionnelles de certains pleurocentres.

**conciérance** n. f. Conformité, accord : *conciérance de témoignages*. | Grd. Disposition parallèle des couches sédimentaires. | Conciérance de phases (Pp), état de plusieurs vibrations sinusoidales de même nature et de même période, dont la différence de phase est nulle. | Conciérance des températures de synthèse d'avants lesquelles le temps du verbe d'une subordonnée varie selon celui du verbe de la principale.

**concordant** e adj. Qui s'accorde : *témoignage concordant*.

**concordat** [kɔ̃kɔrdat] n. m. (lat. concordatum). Traité entre le pape et un gouvernement sur les affaires religieuses. | Dr. Accord entre le comarquant qui, ayant déposé son bilan, a été admis par le tribunal de commerce au règlement judiciaire et ses créanciers.

Les plus anciens concordats sont le concordat de Worms (1122), entre Caliste II et Henri V. Le concordat de 1516, entre Léon X et François I<sup>er</sup>. Le concordat entre le Pape Grégoire et Louis XIV (1763), a réglé les rapports de la France avec le Saint-Siège, et qui fut l'origine jusqu'à la loi du 9 décembre 1905. Au XIX<sup>e</sup> s. et au XX<sup>e</sup> s. de nombreux concordats furent signés par les papes.

**concordatoire** adj. Relatif à un concordat : *loi concordatoire*. | Dr. Se dit du comarquant qui a obtenu un concordat.

**concordé** n. f. (lat. concordat). Accord des sentiments et des volontés : *rétablir le concordé entre les citoyens*.

**concordeur** [kɔ̃kɔrdø] v. l. (lat. concordare). Avec des rapports de similitude, de correspondance : *dates qui concordent*.

**concordeur** e adj. Qui converge vers un même point, un même but : *droites concordes*.

**concorer** [kɔ̃kɔr] v. l. (lat. concurrere) [com. 21]. Tendre au même but, aider à : *concorer au succès d'une affaire*. | — V. l. Être en concurrence, en compétition : *concorer pour un prix*.

**concorer** [kɔ̃kɔr] n. m. (lat. concurrere). Coïncidence, conjonction : *concorer de circonstances*. | Action de concourir, d'offrir son concours. | Action d'entrer en concurrence avec d'autres, pour obtenir à quelque chose : examen : *se présenter à un concours*. | Lutte sportive : *concours hipique*. | **Concours général**, concours annuel entre les premiers élèves de classes supérieures des lycées, collèges et écoles normales.

**concret** [kɔ̃kʁɛ] n. m. [2] adj. (lat. concretus). Épais, qui exprime quelque chose de réel, de positif : *obtenir des avantages concrets*. | Qui a le sens des réalités précises : *esprit concret*. | Gramme, est du dit, d'un terme qui désigne un être ou un objet pouvant être perçu par les sens. | Métrique, technique de composition qui utilise les bruits produits par divers objets sonores enregistrés sur bande magnétique et susceptibles de transmission.

**concret** n. m. Qualité de ce qui est concret.

**concret** v. l. (com. 3). Remettre, concrétiser.

**concrétion** [kɔ̃kʁɛsjɔ̃] n. f. (de concrere). Réunion de parties en un corps solide : *concrétion aurale*. | Agrégation liquide dans les tissus vivants : *concrétion biliaire*.

**concréter** v. l. Rendre concret ce qui est abstrait : *concréter une idée, son avantage*.

**concrétion** e adj. (lat. concretus). Relatif au conchage. | — N. Personne qui vit en concubinage.

**conciubage** [kɔ̃kiybaʒ] n. m. État d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés. (On dit aussi union libre.)

**conciupiscence** n. f. (du lat. concupiscere, désirer). Penchant à pour des biens terrestres, particulièrement des plaisirs sensuels.

**conciupiscence** [kɔ̃kiybis] n. f. [1-2] adj. Qui exprime la concupiscence : regard *conciupiscence*. | Attaché aux plaisirs sensuels.

**conciurrence** n. f. (lat. concurrere). 1<sup>o</sup> Concurrence. | Par un concours mutuel, de concert : *agir concurremment avec quel qu'un*.

**conciurrence** n. f. Rivalité entre plusieurs personnes qui visent un même but : *entrer en concurrence avec quelqu'un*. | Rivalité d'intérêts entre commerçants ou industriels qui tentent d'attirer à eux la clientèle sur les meilleures conditions de prix, de qualité, etc. | **Régime de libre concurrence** système économique qui ne comporte aucune intervention de l'État en vue de limiter la liberté de l'industrie et du commerce, et qui considère les coalitions de producteurs comme des délits. | — Jusqu'à concurrence de la loi, par exemple jusqu'à la somme de 100 francs.

**conciurrence** v. l. (com. 3). Faire concurrence à.

**conciurrenceur** [kɔ̃kiyrisø] n. m. [1-2] adj. et n. Qui tend au même but, action concurrenre. | Personne qui participe à un concours, à une compétition : *les concurrenreurs ont pris le départ de la course*. | Celui qui exerce la même profession commerciale qu'un autre.

**conciurrenceur** [kɔ̃kiyrisø] n. m. [1-2] adj. Ou loc. la concurrence.

**conciurrenceur** [kɔ̃kiyrisø] n. f. (lat. concurrere). Exécution commise par un révérier public. | Malversation commise dans l'exercice d'une fonction publique, particulièrement dans le manement des deniers publics.

**conciurrenceur** adj. et n. Coupable de concussion.

**conciurrenceur** adj. Qui mérite d'être condamné. | **Condamnation** [kɔ̃damnasjɔ̃] n. f. (lat. condemnatio). Décision d'un tribunal imposant à l'un des plaignants de rétracter ou de modifier partiellement devant les prétentions de son adversaire. | Déclaration d'une juridiction prononçant une peine contre l'auteur d'un crime, d'un délit ou d'une contravention (en cour d'assises, le jury juge la culpabilité par l'accusé et la cour prononce la condamnation). | La peine infligée : *une condamnation de réclusion criminelle*. | Blâme, désapprobation : *la condamnation des idées*.

**conciurrenceur** adj. Qui porte condamnation.

**condanné** e n. Personne qui a subi une condamnation. | — Adj. Qui ne peut échapper à une condamnation.

**condannier** [kɔ̃damnje] v. l. (lat. condemnare). Prononcer la condamnation de quelqu'un ou d'un coupable : *condannier un criminel*. | Astrémique, rétracter : *condannier sa lâcheté*, à l'immobilité. | Désapprouver, blâmer : *condannier une opinion, un usage*. | Interdire, le loi condamne la bigamie. | Déclarer perdu, incurable : *les médecins l'ont condamné*. | Bâter, corser ; *condannier une porce*.

**condannable** adj. Qui peut être condamné, réprimé à un moindre volume.

**condannement** n. m. Peine. | Appareil servant à emmagasiner une charge électrique : *condannement de Leyde* est un condensateur électrique. | Lentille servant à éclairer un objet qui se trouve devant elle.

**condannement** n. f. Action de condannier ou effet qui en résulte. | L'éclaircissement d'un liquide. | Soudure de plusieurs molécules chimiques, avec élimination d'eau.

**condanné** n. m. Résumé d'une oeuvre littéraire.

**condannier** [kɔ̃damnje] v. l. (lat. condemnare). Rendre épais. | Rendre plus dense, réduire à un moindre volume. | Liquefier un gaz refroidissement ou compression : *le froid condanné la vapeur d'eau*. Fig. *condannier d'une manière concise* — un peu de mots.

# Lexical Entry Leve

**CON**

**Eugène IV** à Ferrare en 1438-1439, puis à Florence de 1439 à 1442, et Laurent (1517-1519), de Trente (1543-1563) (on lui dédicra la réforme générale de l'Église catholique en face de la Réforme protestante), de Vatican I (1870) (où fut défini le dogme de l'infaillibilité pontificale), de Vatican II (1962-1965) (où fut définie l'attitude de l'Église romaine à l'égard du monde moderne).

**conciliable** adj. Qui peut se concilier avec une autre chose.

**concubinaire** [kɔ̃siljabɛ̃] n. m. (lat. concubinarium). Réunion secrète de personnes soupçonnées de mauvais desseins : *tenir des concubinaires*. Entretien plus ou moins secret et suspect.

**conciliant** adj. Relatif à un concile : *décret conciliant*.

**conciliant** e adj. Prové à la conciliation : *caractères conciliants*. | Propre à concilier : *des paroles conciliantes*.

**conciliateur, trice** n. Personne qui concilie, tente à concilier.

**conciliation** n. f. Action de concilier ; résultat de cette action. | Accord de deux personnes en litige, traité, etc. avec un juge.

**conciliatoire** adj. Propre à concilier : *measures conciliatoires*.

**concilier** [kɔ̃silje] v. t. (lat. conciliare). Mettre d'accord : *concilier des adversaires*. — *se concilier* v. pr. Acquiescer, s'attirer : *se concilier l'estime d'autrui*.

**condenser** [kɔ̃dɑ̃sɛ] v. t. (lat. condensare, rendre épais). Rendre plus dense, réduire à un moindre volume. || Liquéfier un gaz par refroidissement ou compression : *le froid condense la vapeur d'eau*. || Fig. Exprimer d'une manière concise, en peu de mots :

**conclure** v. t. (lat. concludere). Arriver à la conclusion d'un raisonnement.

**conclure** v. t. Fam. Élaborer avec soin ; conclure une lettre de recommandation.

**concombre** [kɔ̃kɔ̃br] n. m. (anc. provenç. comombro). Plante à fruit charnu et creux des cucurbitacées, cultivée pour ses fruits allongés que l'on mange comme légumes ou en salade. | Ce fruit.

**concombrément** adv. De façon concomitante.

**concomitant** [kɔ̃kɔ̃mɔ̃tɑ̃] n. f. Coexistence, simultanéité de deux ou de plusieurs faits.

**concomitant** e adj. (lat. concomitans). Qui accompagne, qui se produit en même temps : *des faits concomitants*. ■ Variations concomitantes, variations simultanées et proportionnelles de certaines pleurocoudures.

**concordance** n. f. Conformité, accord ; concordance de témoignages. | Gr. Exposition parallèle des couches sédimentaires. ■ Concordance de phases (Ph. 2), état de plusieurs vibrations sinusoidales de même nature et de même période dont la différence de phase est nulle. | Concordance des temporelles de syntaxe d'un verbe lesquelles le temps du verbe d'une subordonnée varie selon celui du verbe de la principale.

**concordant** e adj. Qui s'accorde : *témoignages concordants*.

**concordat** [kɔ̃kɔ̃rdɑ̃] n. m. (lat. concordatum). Traité entre le pape et un gouvernement sur les affaires religieuses. | Dr. Accord entre le commerçant qui, ayant déposé son bilan, a été admis par le tribunal de commerce au règlement judiciaire et ses créanciers.

Les plus anciens concordats sont le concordat de Worms (1122), entre Calixte II et Henri V, le concordat de 1516, entre Léon X et François I<sup>er</sup>. Le concordat entre Romarès et Pie VII (1801) de 16 juillet 1801, a réglé les rapports de la France avec le Saint-Siège, et que l'État français a ratifié jusqu'à la loi du 9 décembre 1905. Au XIX<sup>e</sup> s. et au XX<sup>e</sup> s. de nombreux concordats furent signés par les papes.

**concordatoire** adj. Relatif à un concordat : *loi concordatoire*. | Dr. Se dit du commerçant qui a obtenu un concordat.

**concordé** n. f. (lat. concordia). Accord des sentiments et des volontés : *rétablir la concordé entre les citoyens*.

**concordeur** [kɔ̃kɔ̃rdœ̃] v. t. (lat. concordare). Avec des rapports de similitude, de correspondance : *dates qui concordent*.

**concurrent** e adj. Qui converge vers un même point, un même but : *droites concurrentes*.

**concouir** v. t. (lat. concurreat) [kɔ̃kœ̃]. Tendre au même but, aider à :

**concréter** v. t. (comp. 3). Rendre concret, solide.

**concretion** [kɔ̃kɔ̃kɔ̃rɛ] n. f. (de concret). Action de s'épaissir : la concretion de Phalaris du sang. | Réunion de parties en un corps solide : *concretion osseuse*. | Agrégation solide dans les lieux vivants : *concretions d'algues*.

**concrétier** v. t. Rendre concret ce qui est abstrait : *concrétiser une idée, un avantage*.

**concupiscence** n. f. (lat. concupiscentia). Relatif au concubinage. — N. Personne qui vit en concubinage.

**concubinage** [kɔ̃kœ̃biɛ̃] n. m. Etat d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés. (On dit aussi union libre.)

**condanné** e n. Personne qui a subi une condamnation. — Adj. Qui ne peut échapper à un sort néfaste : *malade condamné*.

**condamner** [kɔ̃dɑ̃nɑ̃] v. t. (lat. condemnare). Prononcer une sentence contre un plaigneur ou un inculpé : *condamner un criminel*. | Astronomie, réduire à : *condamner au silence, à l'immobilité*. | Désapprouver, blâmer : *condamner une opinion, un usage*. | Interd. : la loi condamne la bigamie. | Déclarer perdu, incurable : *la médecine l'a condamné*. | Bâter, mater ; *condamner une porte*.

**condensable** adj. Qui peut être condensé, réduit à un moindre volume.

**condensateur** n. m. Part. Appareil servant à emmagasiner une charge électrique. | *Condensateur de Leyde* est un condensateur électrique. | Lentille servant à éteindre un effet qui est dû à la réflexion.

**condensation** n. f. ACTION DE CONDENSER ou effet qui en résulte. | En chimie, passage d'un gaz à l'état liquide. | En physique, passage d'un gaz à l'état liquide. | Solidité de plusieurs molécules chimiques, avec diminution de volume.

**condensé** n. m. Résumé d'une œuvre littéraire.

**condenser** [kɔ̃dɑ̃sɛ] v. t. (lat. condensare, rendre épais). Rendre plus dense, réduire à un moindre volume. || Liquéfier un gaz par refroidissement ou compression : *le froid condense la vapeur d'eau*. || Fig. Exprimer d'une manière concise, en peu de mots :

Photo, Corbis

# Architecture



CRF model

Dictionary Segmentation

Segmented Page

headnote

body

footnote

<dictScrap>

CRF model

Dictionary Body Segmentation

Segmented Page

<entry>

<dictScrap>

CRF model

Lexical Entry

Segmented LE

<num>

<form>

<etym>

<sense>

<re>

<xr>

<dictScrap>

CRF models

Form

Sense

Segmented Form/Sense

<orth>

<pron>

<gramGrp>

<gramGrp>

<sense>

<dictScrap>

CRF model

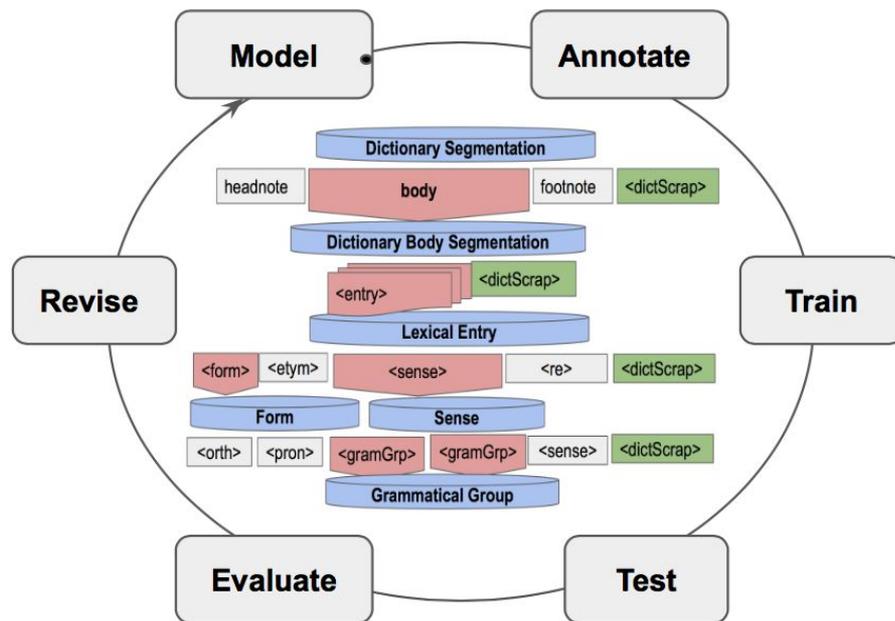
Grammatical Group

# Output Serialisation

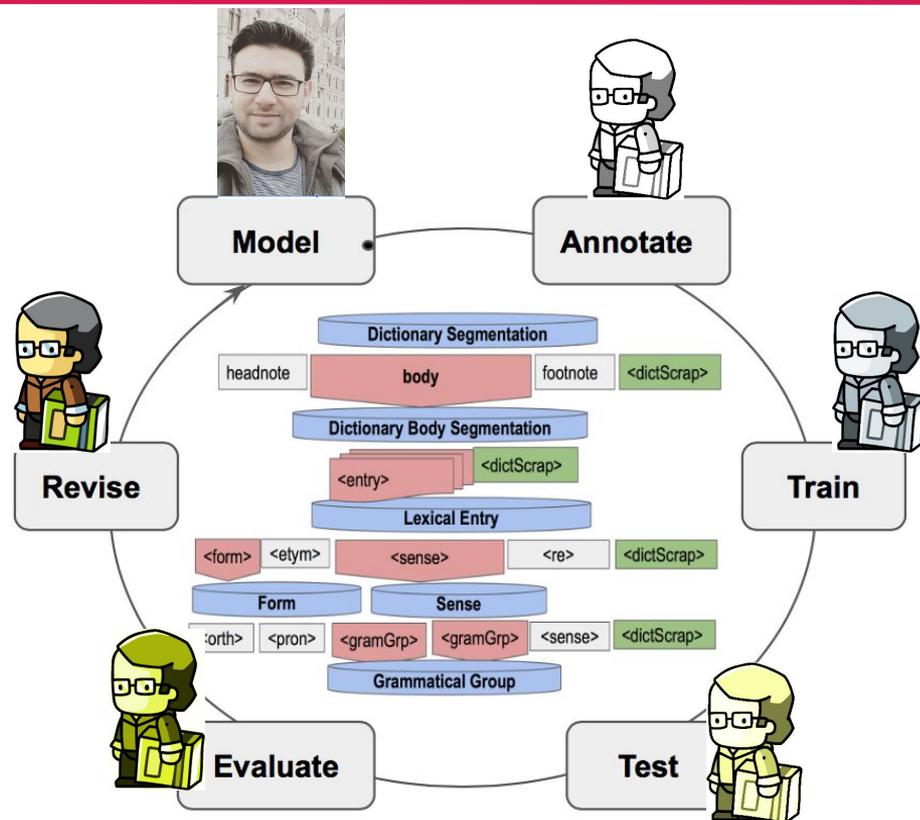
- TEI-Lex-0
  - New recommendations for unified TEI modelling
  
- LMF
  - Reviewed meta model
  - A new TEI-based serialisation: ISO 24613-4



# Activation: MATTER approach

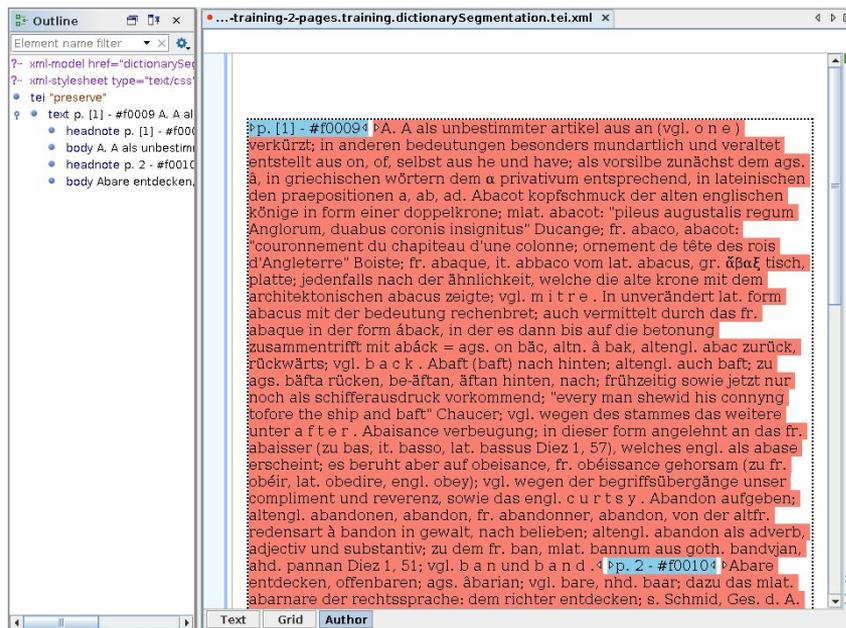
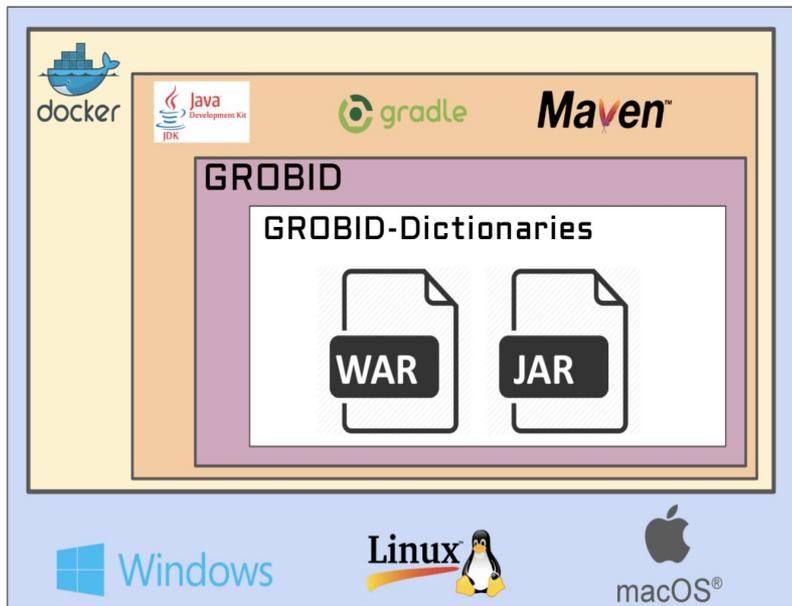


# Activation: MATTER approach



# Enhanced Usability: Setup+Annotation

- Khemakhem et al.2018a

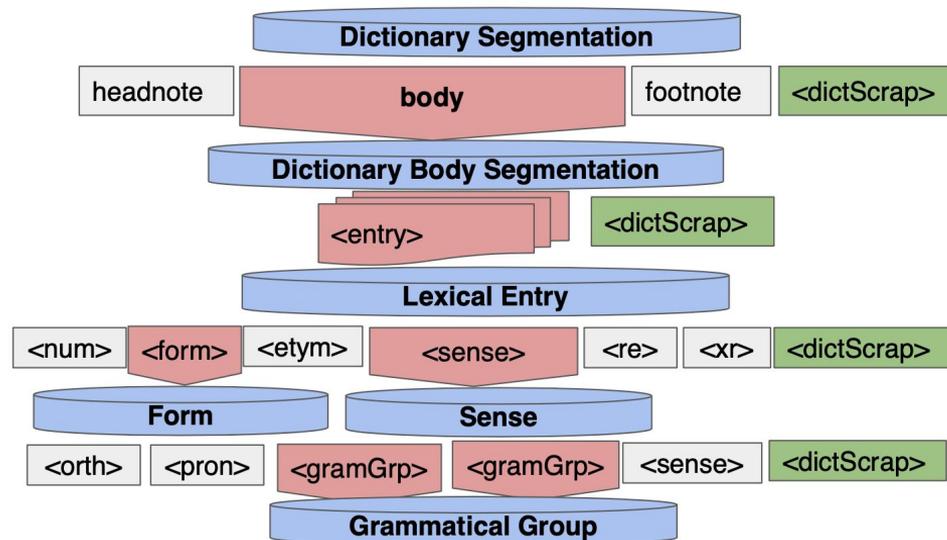






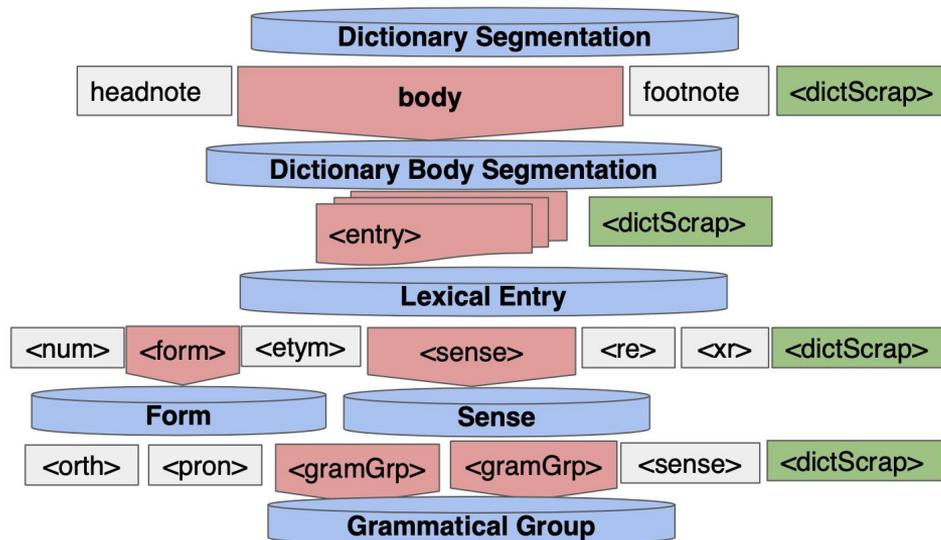
# Work in Progress

- Feature engineering
  - Improve for existing models
  - Models for a category of dictionaries
  - Varied Data is crucial



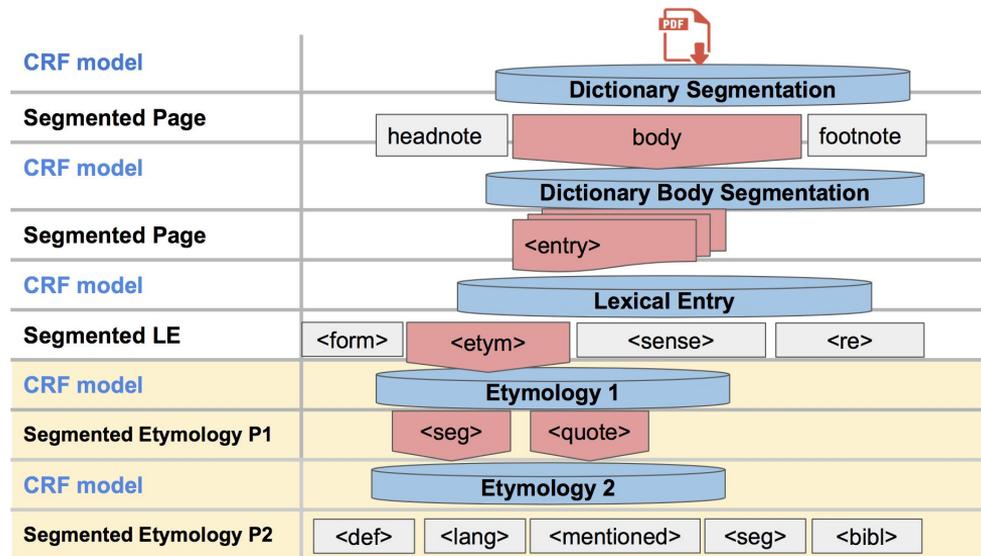
# Work in Progress

- Feature engineering
  - Improve for existing models
  - Models for a category of dictionaries
  - Varied Data is crucial
- Implement new models
  - `<sense>`, `<xr>`, `<re>`..
  - Input from TEI-Lex 0 WG



# Work in Progress

- Feature engineering
  - Improve for existing models
  - Models for a category of dictionaries
  - Varied Data is crucial
- Implement new models
  - <sense>, <xr>, <re>..
  - Input from TEI-Lex 0 WG
- Etymology extension



# References

---

- **Sean Crist (2011)**. Processing the text of bilingual print dictionaries
- **Petra Bago. and Nikola Ljubešić (2015)**. Using machine learning for language and structure annotation in an 18th century dictionary. In Electronic lexicography in the 21st century: linking lexical data in the digital age
- **Mohamed Khemakhem, Luca Foppiano and Laurent Romary (2017)**. Automatic Extraction of TEI Structures in Digitized Lexical Resources using Conditional Random Fields. electronic lexicography, eLex 2017, Sep 2017, Leiden, Netherlands
- **Mohamed Khemakhem, Axel Herold and Laurent Romary (2018a)**. Enhancing Usability for Automatically Structuring Digitised Dictionaries. GLOBALEX workshop at LREC 2018, May 2018, Miyazaki, Japan. 2018
- **Mohamed Khemakhem, Laurent Romary, Simon Gabay, Hervé Bohbot, Francesca Frontini, et al.(2018b)**. Automatically Encoding Encyclopedic-like Resources in TEI. The annual TEI Conference and Members Meeting, Sep 2018, Tokyo, Japan
- **Mohamed Khemakhem, Carmen Brando, Laurent Romary, Frédérique Mélanie-Becquet and Jean-Luc Pinol (2018c)**. Fueling Time Machine: Information Extraction from Retro-Digitised Address Directories. JADH2018 "Leveraging Open Data", Sep 2018, Tokyo, Japan
- **David Lindemann, Mohamed Khemakhem and Laurent Romary (2018)**. Retro-digitizing and Automatically Structuring a Large Bibliography Collection. European Association for Digital Humanities (EADH) Conference, December 2018, Galway, Ireland

